

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 32^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 13 Mai 1975.

SOMMAIRE

1. — **Hommage de bienvenue à une délégation parlementaire britannique** (p. 2541).
2. — **Renvoi pour avis** (p. 2542).
Rappel au règlement : MM. Dubedout, le président.
3. — **Demande de suspension de séance** (p. 2542).
Rappel au règlement : MM. Virgile Barel, le président.
MM. Defferre, Chinaud.
Adoption, par scrutin, de la demande de suspension de séance.
Suspension et reprise de la séance (p. 2544).
4. — **Fixation de l'ordre du jour** (p. 2544).
5. — **Rappel au règlement** (p. 2544).
MM. Canacos, le président.

6. — **Loi de finances rectificative pour 1975.** — Discussion d'un projet de loi (p. 2544).

MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. — **Ordre du jour** (p. 2550).

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**HOMMAGE DE BIENVENUE
A UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE BRITANNIQUE**

M. le président. Mes chers collègues, je suis heureux de saluer la présence dans les tribunes de l'Assemblée d'une délégation parlementaire britannique. (Applaudissements.)

— 2 —

RENOVI POUR AVIS

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'une demande qui m'avait été adressée d'urgence mercredi 7 mai dernier, j'ai réuni le Bureau, je l'ai informé de la décision que j'avais estimé devoir prendre le 30 avril, tendant au renvoi simultané, mais pour partie, à deux commissions compétentes au fond, du projet de loi portant réforme de l'urbanisme et de la politique foncière et le Bureau a approuvé cette décision.

M. Raoul Bayou. A la majorité !

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur ce projet de loi dont l'examen au fond a donc été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et à la commission de la production et des échanges (n° 1588).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

La parole est à M. Dubedout, pour un rappel au règlement.

M. Hubert Dubedout. Monsieur le président, je constate que le scénario est parfaitement monté.

Effectivement, après le refus de la présidence de constituer une commission spéciale pour examiner ce projet, j'ai été informé que M. le président de la commission des finances avait attendu que cette décision négative intervienne pour faire connaître son désir que sa commission soit saisie pour avis. Cela a évidemment facilité votre tâche, puisque apparemment les commissions ne semblaient pas tellement nombreuses à vouloir se saisir de ce projet de loi.

Je suis au regret de constater que, pour une fois où l'opposition présente une proposition tout à fait normale... (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Marc Bécam. Pour une fois !

M. Hubert Dubedout. ... disons, si vous préférez, pour une fois où la majorité aurait dû normalement accepter une proposition qui lui était présentée par l'opposition, elle la refuse par principe.

Je profite de la présence de M. Fanton, rapporteur du projet, pour lui demander s'il acceptera de ne pas se considérer comme rapporteur au fond du titre III.

M. le président. Monsieur Dubedout, j'observe que si le scénario est bon, vous avez sur lui des droits d'auteur incontestables. (*Rires et applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Si je comprends bien, la semaine dernière vous vouliez dessaisir deux commissions et maintenant vous voulez en dessaisir trois !

Le Bureau, dont vous avez demandé la réunion d'urgence et que j'ai saisi aussitôt — vous voudrez bien noter le grand soin que j'ai pris de tenir compte des desiderata de votre groupe — a entériné la décision que j'avais prise ; je n'ai d'ailleurs pas eu l'impression que des arguments de fond très importants aient été avancés en votre nom lors de cette réunion. En tout cas la décision est acquise et je suis désolé de vous chagriner. Contrairement, paraît-il, à tous les précédents démocratiques, trois commissions seront donc appelées à donner leur avis sur ce projet, la décision définitive appartenant, évidemment, à l'Assemblée.

— 3 —

DEMANDE DE SUSPENSION DE SEANCE

M. le président. La parole est à M. Barel, pour un rappel au règlement.

M. Virgile Barel. Mesdames, messieurs, le président de la République vient de décider, dans le plus grand arbitraire, que la France ne commémorera plus la victoire remportée par la coalition antihitlérienne sur l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945.

Cette décision est une offense à toutes les forces de la Résistance, elle est une offense aux peuples de l'Europe envahis, pillés, massacrés, aux dizaines de millions de victimes, aux combattants des armées alliées et de la résistance de tous les pays occupés. Contrairement à ce que prétend M. Giscard d'Estaing, il ne s'agissait pas d'une guerre fratricide et les antifascistes ne sont pas morts en vain.

Le 8 mai 1945, les armées hitlériennes capitulaient sans condition. La France, libérée en grande partie dès septembre 1944 par l'action conjuguée des alliés soviétiques, britanniques, américains et de son propre peuple, retrouvait, en ce 8 mai, sa pleine liberté et son indépendance nationale.

Le 8 mai marque dans l'Histoire la fin de l'entreprise monstrueuse du nazisme qui, par la terreur, la guerre et le génocide, visait à dominer l'Europe et le monde et mettait en péril la civilisation et l'avenir de l'humanité.

La nation française, rassemblée dans l'élan de la Résistance, après quatre années de luttes et de souffrances, sut remonter de l'abîme où l'avaient précipitée le désastre de juin 1940 et la trahison, et retrouver, avec son indépendance, sa dignité et l'estime des peuples.

La réconciliation avec le peuple allemand n'a donc rien de commun avec l'oubli du fascisme. Elle ne peut s'accomplir, au contraire, que sur la base de la victoire antifasciste, de celle contre le racisme et l'antisémitisme.

Ici, mes chers collègues, la main sur la plaque qui marque la place où siégeait notre ancien collègue, Gabriel Péri, je veux évoquer sa mémoire. Gabriel Péri était intervenu à la Chambre des députés pour dénoncer les accords de Munich et, répondant au président du Conseil qui déclarait que c'était la paix pour vingt ans, Gabriel Péri disait : « Non, ce n'est pas la paix, vous ne devez pas couvrir votre acte du mot de paix ».

Quant à moi, prenant la liberté de parodier Gabriel Péri, je dirai que la décision du Président de la République ne doit pas se couvrir du nom de réconciliation et que le Gouvernement ne peut, en la circonstance, employer un tel mot.

Cette décision n'est pas seulement une injure à l'égard de tous ceux, morts ou vivants, qui ont combattu l'Allemagne nazie. Elle est aussi une décision politique d'une extrême gravité. En proposant de substituer à la commémoration de la victoire sur le nazisme la célébration d'une journée de la petite Europe des Neuf, M. Giscard d'Estaing entend donner un dernier coup aux espoirs qu'avait fait naître la coalition antihitlérienne réalisée pendant la seconde guerre mondiale.

Une telle décision comble de satisfaction les milieux Ouest-allemands les plus réactionnaires. Appel à l'oubli des crimes nazis et des luttes menées par les peuples, elle suscite la réprobation de tous les antifascistes, y compris des antifascistes allemands. Elle n'a rien à voir avec la nécessaire réconciliation entre les peuples. Elle s'inscrit, au contraire, dans la tradition de collaboration de la grande bourgeoisie française avec l'impérialisme allemand.

Les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité perpétrés par le fascisme sont imprescriptibles. Ils doivent rester présents à la mémoire des peuples pour que soient extirpées à jamais les racines du mal, pour que jamais un tel déferlement de haine ne puisse se reproduire.

La commémoration de la victoire de 1945 devrait avoir lieu le 8 mai de chaque année, dans les mêmes conditions qu'à lieu, le 11 novembre de chaque année, la commémoration de l'armistice de 1918.

Mes chers collègues, je parle, certes, au nom du groupe parlementaire communiste et en tant que doyen de votre assemblée, mais aussi en tant que père de l'ingénieur polytechnicien Max Barcl, torturé et tué par les nazis sous la direction du gestapiste — que j'ai honte de nommer, mais il le faut bien — Klaus Barbie, le nazi, qui a sur la conscience la mort de Jean Moulin et de milliers de patriotes français de la région parisienne et aussi du Jura, monsieur le président.

Me tournant vers notre président, qui est aussi président du conseil général du Jura, je lui rappelle que cette assemblée départementale a, à l'unanimité, demandé l'extradition de Klaus Barbie qui s'était réfugié en Bolivie.

Depuis des années, nous réclamons cette extradition. Nous ne l'avons pas encore obtenue. Je saisis donc cette occasion pour demander au Gouvernement si, restant sur la position qu'il a prise jusqu'à maintenant, il compte à nouveau intervenir auprès de la République de Bolivie pour obtenir l'extradition de ce criminel de guerre. Je souhaiterais une réponse car ma question est étroitement liée à celle dont je viens de parler.

Parce que la paix est, pour nous, le bien le plus précieux, nous tenons à protester solennellement contre la décision prise par le Président de la République et nous demandons à tous nos collègues de s'associer à cette protestation en se prononçant par un vote, pour une suspension de séance de deux heures. (*Vifs applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et des radicaux de gauche.*)

M. le président. En réalité, l'intervention de notre doyen, M. Virgile Barel, n'était pas, comme chacun a pu assez rapidement s'en rendre compte, un rappel au règlement. Mais notre collègue avait parfaitement le droit, aux termes du règlement, d'intervenir pour demander une suspension de séance, ce qu'il a fait.

Conformément à l'article 58, alinéa 3, du règlement, je vais consulter l'Assemblée sur cette demande de suspension.

M. Robert Ballanger. Par scrutin public !

M. le président. Si la demande avait été formulée par le président du groupe ou, en son nom par un délégué dont le nom n'aurait été préalablement notifié, la suspension serait de droit. Tel n'est pas le cas, bien que cela y ressemble. *(Sourires.)*

Sur cette demande de suspension de séance, le groupe communiste demande un scrutin public, ce qui est son droit. Je vais donc y procéder. Mais auparavant, un orateur par groupe aura la faculté d'intervenir. Compte tenu du caractère particulier de la discussion, chaque intervention sera limitée à cinq minutes.

La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, je tiens à déclarer ici, après l'intervention émouvante de M. Virgile Barel, qu'à notre avis il n'appartient pas à un homme seul, fût-il Président de la République, de prendre une décision qui intéresse toute la nation et qui, touche profondément à la sensibilité populaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Giscard d'Estaing a dit : « J'ai décidé. » Avant de décider, il aurait dû prévenir ses ministres. Car M. Bord avait déclaré le 6 mai devant le Sénat qu'il allait réunir un groupe de travail composé de représentants du monde combattant pour traiter, en particulier, de la place des anciens combattants dans la vie de la cité, notamment à propos de la question du 8 mai.

Si nous, socialistes, qui sommes européens, souhaitons que l'Europe s'édifie, nous ne pensons pas que de telles déclarations ou de tels gestes puissent en gêner la construction.

Pendant la dernière guerre, nous nous sommes battus contre les nazis, contre l'hitlérisme, et non pas contre le peuple allemand, avec lequel nous souhaitons nous réconcilier. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Le jour où M. Willy Brandt, alors qu'il était chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, est allé s'agenouiller solennellement à l'entrée du ghetto de Varsovie, il a donné la mesure de ce dont un homme d'Etat était capable quand il voulait faire comprendre à tous les peuples du monde que les Allemands républicains et démocrates regrettaient ce qui s'était passé pendant la dernière guerre mondiale. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

J'ajoute que le geste de M. Willy Brandt a certainement beaucoup plus contribué à la réconciliation des peuples et hâté la construction de l'Europe que la déclaration de M. Giscard d'Estaing, laquelle a profondément heurté non seulement les anciens combattants et les résistants, mais aussi un grand nombre de jeunes qui ne comprennent pas qu'un problème de cette importance ait été traité de cette façon. *(Applaudissements sur les bancs du parti socialiste et des radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Monsieur le président, mes chers collègues, je parlerai d'abord du règlement.

Je suis surpris que, par une utilisation assez abusive d'un article du règlement, on arrive à tourner l'ordre du jour. C'est ma première remarque.

Et puisque notre doyen, qui connaît bien le règlement de l'Assemblée, a usé de la possibilité réglementaire qui lui était ainsi offerte pour intervenir dans les termes que nous avons tous notés, je lui demanderai respectueusement s'il n'a pas le sentiment, avec les membres de son groupe qui me semblent solidaires de son propos, d'avoir purement et simplement proposé à l'Assemblée un détournement de procédure en l'occurrence.

A partir du moment où l'on a recours à de tels procédés, il n'y a plus maîtrise de l'ordre du jour. Mais, en fait, le libéralisme de notre président a permis à M. Virgile Barel d'aborder un problème politique important — chacun l'a compris.

Je suis également surpris de votre propos, monsieur le doyen. Malgré mon jeune âge, je ne pouvais pas choisir le même combat que celui auquel vous et votre fils avez participé. Mais il est symptomatique que vous n'ayez parlé, au sujet de la dernière guerre, que de quatre ans de résistance. Il est vrai que pour celui qui était alors secrétaire général du parti communiste, M. Maurice Thorez, la guerre n'a commencé qu'en 1941. *(Exclamations sur les bancs des communistes. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. Robert Ballanger. C'est lamentable !

M. André-Georges Voisin. Lamentable, mais vrai !

M. Roger Chinaud. Je ne voudrais pas que le parti communiste profite d'une décision prise — psychologiquement, bien sûr — dans un climat positif à l'égard de nos partenaires européens, pour essayer de confisquer une guerre à laquelle il n'a participé que trop tard. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je ne voudrais pas non plus que ceux qui ont écouté M. Virgile Barel aujourd'hui où, curieux hasard, la télévision est dans

l'hémicycle, aient l'impression que, sur les autres bancs que les bancs communistes, tous ceux qui permettent l'existence dans notre pays d'une majorité de liberté ont été absents du conflit évoqué.

Permettez-moi d'ailleurs, messieurs du parti communiste, de vous faire remarquer que, il y a encore quelques jours, vous teniez peu à la commémoration du 8 mai, puisque l'un des vôtres, maire d'une grande commune — Saint-Dizier, si ma mémoire est bonne — a décidé de ne pas organiser de cérémonie commémorative à cette occasion. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

Au fond, vous cherchez dans cette affaire — et c'est le droit de l'opposition — à utiliser n'importe quels arguments pour vous livrer aux batailles politiques dont vous ayez l'habitude. Mais, sur le plan de son histoire, la France sait très bien qu'elle s'est manifesté le courage dès le début des hostilités. Cela, les Français ne l'oublieront pas.

Vous verrez — car le Président de la République ne vous l'interdit pas — qu'il existera encore demain des gens qui auront à cœur de se souvenir simplement du courage qu'ils ont manifesté dès le début. Vous verrez aussi que, dans les rangs de la majorité, nous saurons trouver la meilleure date possible pour que l'ensemble de la nation, en particulier sa jeunesse, qu'à l'époque, comme plus tard dans d'autres conflits, vous appelez à la désertion et non à la défense de la patrie, puisse se recueillir en hommage à tous les morts qui ont fait sa grandeur, à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur, à la mémoire de votre fils, monsieur le doyen, que nous respectons tout particulièrement.

Mais, dans cette affaire, nous ne nous laisserons pas prendre pour autant au piège d'une politique partisane. C'est la raison pour laquelle, face à ce détournement de procédure et à ce regrettable incident, les groupes de la majorité ne participeront pas au scrutin. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. M. Chinaud a parlé de détournement de procédure et a fait aussi allusion au libéralisme du président. Je ne veux voir dans ces propos aucune critique à mon endroit.

Il est exact que j'aurais pu faire observer à M. Barel qu'il ne se tenait pas exactement sur le terrain du règlement, après quoi je lui aurais redonné la parole afin qu'il formule sa demande de suspension. Il m'a paru préférable de l'entendre. Quels que soient les sentiments des uns et des autres, il y a là une marque de respect que l'Assemblée comprend aisément.

Quoi qu'il en soit, le règlement de l'Assemblée prévoit qu'une demande de suspension de séance peut être présentée. Celle qui l'a été a ensuite été soutenue, puis combattue, comme le permet le règlement. Reste à consulter l'Assemblée.

Les groupes de la majorité ayant fait savoir qu'ils s'abstiendraient dans le scrutin...

De nombreux députés de l'union des démocrates pour la République. Non, qu'ils ne prendraient pas part au vote !

M. le président. ... ou plutôt qu'ils ne prendraient pas part au vote — il y a, en effet, une nuance, mais le résultat n'est pas très différent — je demande au président du groupe communiste s'il maintient sa demande de scrutin public.

M. Robert Ballanger. Oui, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Ballanger, comme cette suspension a pour vous valeur de symbole, me semble-t-il, insistez-vous pour qu'elle soit de deux heures ?

M. Robert Ballanger. J'insiste, monsieur le président !

M. le président. Je vais donc mettre aux voix par scrutin public la demande de suspension de séance présentée par M. Virgile Barel.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter : ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	190
Nombre de suffrages exprimés.....	188
Majorité absolue.....	95
Pour l'adoption.....	188
Contre.....	0

L'Assemblée nationale a adopté. *(Sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche, Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent.)*

L'Assemblée vient de décider d'accorder une suspension de séance de deux heures. Comme la demande a été présentée à seize heures cinq, la séance sera reprise à dix-huit heures cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-huit heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 23 mai 1975 inclus.

Cet après-midi et ce soir :

Projet de loi de finances rectificative pour 1975 ;
Projet de loi modifiant certaines dispositions de droit pénal.

Mercredi 14 mai, après-midi et soir :

Questions au Gouvernement ;
Déclaration suivie de débat du ministre de l'industrie et de la recherche sur la politique de l'énergie.

Jeudi 15 mai, après-midi et soir :

Deuxième lecture du projet de loi sur les handicapés ;
Suite du projet de loi modifiant certaines dispositions de droit pénal.

Vendredi 16 mai, après-midi :

Suite du projet de loi modifiant certaines dispositions de droit pénal ;
Proposition de loi organique de M. Foyer relative au statut de la magistrature ;
Proposition de loi de M. Foyer, relative à la clause pénale.

Mardi 20 mai :

Après-midi :
Projet de loi sur les produits cosmétiques, la discussion de ce projet devant être interrompue à 18 heures ;
Proposition de loi de M. Foyer fixant le taux d'intérêt légal ;
Deuxième lecture du projet de loi modifiant le statut général des fonctionnaires ;

Soir :

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi ;

Mercredi 21 mai, après-midi et soir :

Questions au Gouvernement ;
Cinq questions orales avec débat, jointes, à M. le ministre de la défense, sur les problèmes de la défense.

Jeudi 22 mai, après-midi et soir :

Deuxième lecture du projet de loi sur les marques de fabrique ;
Projet de loi sur l'exploitation des substances minérales marines ;
Projet de loi sur le crédit aux entreprises dans les T. O. M. ;
Projet de loi de règlement du budget de 1973 ;
Cinq conventions internationales ;
Proposition de loi de M. Voisin sur les vins mousseux « Crémant » ;
Proposition de loi de M. Tomasini sur l'industrie de l'équarissage.

Vendredi 23 mai, matin et après-midi :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'indivision ;
Deuxième lecture du projet de loi relatif au statut des sociétés civiles ;

Proposition de loi de M. Foyer sur la procédure civile ;
Projet de loi relatif au versement destiné aux transports en commun ;

Projet de loi sur l'allocation de logement dans les D. O. M. ;
Projet de loi sur la nationalisation de l'électricité dans les D. O. M. ;

Projet de loi sur les lotissements clandestins dans les D. O. M.

— 5 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Canacos, pour un rappel au règlement.

M. Henry Canacos. Dans sa déclaration, pour ne pas dire dans son agression contre le parti communiste, M. Chinaud a mis tout à l'heure en cause un élu de notre parti.

M. le président. Monsieur Canacos, il conviendrait d'indiquer sur quel article vous fondez votre rappel au règlement, car il ne faudrait tout de même pas exagérer dans ce domaine.

M. Henry Canacos. Monsieur le président, M. Chinaud a mis en cause un élu et je tiens, en quelques mots, à rétablir les faits.

M. le président. Il ne s'agit pas alors d'un rappel au règlement. Une procédure spéciale est prévue pour les incidents personnels.

M. Pierre Arraut. M. Chinaud a dit une contre-vérité !

M. Henry Canacos. Effectivement. Il a déclaré que le maire communiste de Saint-Dizier, M. Maurice Cartier, n'avait pas organisé de commémoration du 8 mai dans sa commune.

Nous venons de nous renseigner. Comme toutes les autres années, une commémoration a eu lieu à laquelle ont participé le sous-préfet et le colonel commandant la base 113, à la tête d'un piquet d'honneur militaire.

Je tenais à rétablir la vérité, non pas tant pour contredire M. Chinaud qui a l'habitude de prendre une telle attitude...

M. le président. Monsieur Canacos, je ne puis vous autoriser à continuer !

M. Roger Roucaute. On ne peut laisser dire n'importe quoi !

M. le président. Monsieur Canacos, je n'ai pas voulu vous interrompre dès le début, mais encore une fois, le règlement n'a rien à voir avec cette affaire.

— 6 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1975 (n^o 1570, 1622). La parole est à M. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Maurice Papon, rapporteur général. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le plan de relance économique qui constitue l'essentiel du projet de loi de finances rectificative que nous allons examiner est-il la réplique, sinon l'antidote, du plan que nous adoptions il y a quelque dix mois ?

Telle est, je crois, la première question que nous devons nous poser.

Refroidissement hier, réchauffement aujourd'hui, à ceux qui seraient tentés d'ironiser sur ce sujet, le Gouvernement répond : adaptation de la politique de rétablissement des équilibres économiques, en fonction d'objectifs qui restent inchangés dans un contexte profondément modifié.

Le rétablissement des équilibres économiques est effectivement largement engagé. Il se manifeste sur trois fronts : sur le terrain des prix, sur celui du commerce extérieur et sur celui de la monnaie.

Le rétablissement des prix s'exprime par les chiffres suivants : alors que la hausse des prix atteignait 3 p. 100 au cours du dernier trimestre 1974, elle est revenue à 2,7 p. 100 au cours du premier trimestre 1975 dont 0,8 p. 100 en mars, dernier mois connu.

Mais cette bataille n'est pas encore gagnée et c'est d'ailleurs, me semble-t-il, le sentiment du ministre de l'économie et des finances. Il y a encore des aléas, des incertitudes et même des résistances. En particulier, il semble que la baisse sensible des matières premières, qui est évaluée à 36 p. 100 depuis le mois de mars 1974, ne se soit répercutée que très imparfaitement et fort lentement sur les prix de détail.

Rétablissement de l'équilibre commercial ensuite : le solde des échanges commerciaux, qui accusait un déficit de 2 703 millions de francs au dernier trimestre 1974, montre un excédent de 1 918 millions de francs au premier trimestre 1975.

C'est, il faut le reconnaître, un succès rapide, mais encore fragile car il est dû, en partie, à une baisse relative de nos importations.

Rétablissement du franc sur le marché des changes enfin. La comparaison des cours, depuis la sortie du franc du « serpent communautaire », c'est-à-dire depuis le 18 janvier 1974, fait apparaître que le dollar qui valait alors 5,14 francs, valait le 9 mai 1975 4,07 francs et que le deutschemark, qui valait 1,84 franc vaut aujourd'hui 1,74 franc.

La rentrée du franc dans le « serpent communautaire » confirme notre solidarité européenne et tire la conséquence du redressement opéré. En nous engageant à accepter la discipline collective qui en découle, c'est-à-dire à limiter les fluctuations du franc, nous insérons notre effort national dans un effort européen.

En termes monétaires, nous évitons en même temps les inconvénients d'une réévaluation du franc susceptible de gêner nos exportations.

Voilà donc, monsieur le ministre des finances, et vous serez sans doute heureux de l'entendre de la bouche du rapporteur général, un constat de succès sur le triple front des prix, des échanges commerciaux et de la monnaie.

Les objectifs à atteindre, est-il précisé dans l'exposé des motifs de ce projet de loi, restent inchangés. Cela veut dire qu'il faut, pour les prix, retrouver, au milieu de 1975, un rythme de hausse qui ne dépasse pas 0,5 à 0,6 p. 100 par mois soit en termes annuels, 8 p. 100 environ, objectif constamment réaffirmé par vos soins.

Pour le commerce extérieur, cela signifie qu'il faut développer et fortifier l'équilibre commercial par un changement de structure de nos échanges, c'est-à-dire exporter des produits manufacturés, des biens de consommation et des biens d'équipement qui, comme chacun le sait, sont chargés de valeur ajoutée, c'est-à-dire de travail français.

Le troisième objectif était double. Il consistait à maintenir la croissance et l'emploi et faisait l'objet d'une des rubriques principales dans la présentation du budget de 1975 que nous avons examiné en octobre dernier.

Il nous faut bien, sur ces deux volets, enregistrer un constat d'échec : la production s'est fortement réduite, en liaison avec un phénomène généralisé de « déstockage », et la situation de l'emploi se détériore, malgré les efforts méritoires des entreprises pour maintenir leurs effectifs.

Comment et pourquoi y a-t-il échec sur ces deux points ? Il est intéressant d'analyser maintenant les causes de ce phénomène.

Cette évolution défavorable tient, semble-t-il, à quatre facteurs :

Premier facteur : la politique nouvelle engagée en juillet 1974 — et à laquelle s'est trouvé associé le Parlement par ses votes — a été engagée avec retard. Les prodromes de la crise présente ont été mésestimés ou négligés. L'opinion, qui n'a guère été mobilisée dans un effort national nécessaire, n'a pris conscience des difficultés qu'avec retard. Enfin, les pouvoirs publics ont été eux-mêmes pris dans les incertitudes des premiers mois de 1974, ce qui a conduit à laisser s'aggraver l'inflation en dépit des avertissements répétés.

Aussi bien, avez-vous, dès juillet 1974, pris courageusement le taureau par les cornes, si je puis dire. Force fut de constater que la crise pétrolière, si elle était sans doute un élément accélérateur et, pour beaucoup, révélateur, n'a jamais été la cause déterminante d'une inflation pré-existante.

Deuxième facteur : dans l'articulation de votre action, vous avez été abusé par des prévisions trop optimistes et contre lesquelles, vous vous en souvenez, je m'étais permis de vous mettre en garde, tant en juillet qu'en octobre 1974.

Vous aviez cru pouvoir retenir un taux de croissance de 4,2 p. 100 pour 1975. J'avais parlé de pari. Vous reconnaissez maintenant, très loyalement, dans l'exposé des motifs de la loi de finances rectificative, qu'il ne sera que de 2 à 3 p. 100. J'estime personnellement qu'il sera plus proche de 2 que de 3 p. 100.

Troisième facteur : vous avez été également abusé par des prévisions trop optimistes sur la reprise économique chez nos principaux partenaires.

Il était en effet tentant d'atténuer quelque peu l'effort national de freinage, en comptant sur les autres.

La preuve est une fois de plus donnée — s'il en était besoin — qu'il ne faut toujours compter que sur soi-même, comme l'ont fait nos voisins allemands qui bénéficient, il est vrai, d'un consensus national, qui nous fait rêver en-deçà du Rhin, et d'une discipline collective qui a toujours fait la force de ce pays, puisque entreprises, syndicats, consommateurs, administrations ont accepté de consentir les sacrifices nécessaires.

Ce n'est malheureusement pas tout à fait notre cas, et nous pouvons d'ailleurs en tirer en passant un enseignement, à savoir qu'en économie politique les valeurs économiques ne doivent pas inciter les économètres à l'orgueil, mais les inviter à montrer plus de modestie dans l'établissement des schémas trop techniques sur lesquels, quelquefois, on aident à fonder la politique.

Sans doute, j'en conviens, serait-il illusoire et irréaliste, dans le monde ouvert dans lequel nous vivons, de conduire une politique qui ignorerait les influences et les interactions internationales.

Raison de plus pour affermir nos propres actions car elles n'empêchent en rien de profiter des évolutions favorables à l'extérieur, si elles se produisent, elles protègent au maximum des évolutions défavorables et elles évitent en tout cas de paraître — même s'il n'en est rien — à la remorque.

Quatrième facteur, le plus important, sans doute, encore que d'un caractère plus technique : certaines modalités de la politique arrêtée en juillet dernier, dont l'orientation générale, il faut le répéter, était globalement bonne.

Le Gouvernement a en effet, à l'époque, cédé à une analyse de l'inflation que nous ne nous sommes pas fait faute d'ailleurs de critiquer. Il a sacrifié à la théorie selon laquelle l'investissement était à l'origine de l'inflation, théorie évidemment trop simpliste pour être vraie et trop absolue pour être fiable.

Certes, je l'accorde, le développement abusif du crédit, l'excès de la demande de biens d'équipement, tant extérieure qu'intérieure, n'ont pu que provoquer des tensions sur le marché de l'emploi et favoriser l'inflation dans de nombreux secteurs.

Mais, en revanche, le ralentissement de l'autofinancement a finalement abouti à l'insuffisance de l'investissement. Selon une enquête de l'I. N. S. E. E., on constate en effet qu'on passe d'un taux de progression de 5 p. 100 en 1974 à une régression, en volume, de 3 à 4 p. 100 en 1975.

Les capacités de production de notre appareil industriel ont été de ce fait réduites, ce qui a favorisé l'inflation par la diminution de l'offre sur un marché où la demande demeurerait à un niveau élevé, ou du moins constant.

Cette erreur d'analyse a conduit à pénaliser sévèrement l'investissement, alors que la consommation a été, dans son ensemble, ménagée. A quelques mots près, c'est ce que je vous disais lors de la séance du 4 juillet 1974.

Le ralentissement de la production et le chômage ont marqué le renversement brutal de la situation, alors même que, dans l'ensemble, la politique conduite, qui avait ses mérites, a obtenu des résultats positifs que je me suis plu à rappeler dès le début de mon propos.

La reconnaissance d'un contexte profondément modifié impose, en effet, une adaptation, celle à laquelle le Gouvernement entend procéder maintenant.

Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre de l'économie et des finances, engagé le processus en renonçant, très sagement, à prélever le premier acompte de la taxe conjoncturelle ; vous avez ainsi usé des pouvoirs que le Parlement vous avait conférés par la loi.

Cette adaptation implique le choix d'une politique de relance.

Dans ce domaine, deux thèses s'affrontent : l'une, qui propose la relance par la consommation ; l'autre, qui préconise la relance par l'investissement.

La relance par la consommation serait mauvaise. Pourquoi ? Pour les quelques raisons que voici.

En premier lieu, une telle politique relancerait sans délai l'inflation, alors que les prix ne sont pas encore suffisamment maîtrisés. En effet, la baisse, non seulement n'est pas consolidée, mais est encore insuffisante par rapport à l'objectif qui tend à nous rapprocher de notre partenaire allemand ; je rappelle, à ce propos, que la République fédérale, de mars 1974 à mars 1975, a accusé un taux de 5,9 p. 100, qui est encore loin d'être atteint par la France.

En deuxième lieu, cette politique relancerait l'inflation parce que les biens offerts sur le marché en contrepartie d'un pouvoir d'achat brutalement accru seraient en quantité insuffisante, car notre appareil de production a vu ses capacités progressivement limitées, ne fût-ce que par le fléchissement des investissements depuis un an.

Aussi s'agirait-il d'une reprise désordonnée, précaire et qu'il faudrait sans cesse entretenir par une inflation toujours reconvenue.

C'est le cercle infernal que nous connaissons bien et qui a toujours, dans l'histoire, conduit aux catastrophes politiques, de l'Allemagne de Weimar au Chili d'Allende et de Pinochet.

En troisième lieu, enfin, un argument plus technique peut être avancé : l'encouragement prioritaire de la demande, par un effet de remontée relativement lent dans l'appareil productif, aurait ce que les économistes appellent un délai de réponse trop long. De surcroît, et ceci est moins une cause qu'une conséquence d'une telle politique, les besoins accrus de la consommation — plus exactement une demande brutalement accrue — devraient être couverts par des importations massives. Le rétablissement de notre balance commerciale serait compromis, alors qu'il constitue un objectif prioritaire pour notre avenir, à cause de notre endettement extérieur et de la nécessité de maintenir notre liberté de décision sur la scène mondiale.

Bref ! la relance par la consommation sacrifierait l'avenir au présent, et à un présent bien fugitif.

Le Gouvernement a donc eu raison de résister aux tentations faciles pour éviter l'effort, mais mortelles pour l'équilibre et l'indépendance de la nation.

Sans doute sera-t-il bon, le moment venu, de relancer progressivement la consommation si l'atonie persiste.

Encore faut-il préparer au préalable la reprise de la production, précisément pour ne pas tomber dans le piège inflationniste.

Il s'agit donc là, non pas d'une théorie indifférente à la réalité, mais d'une action rationnellement ajustée selon un calendrier. Et, là plus qu'ailleurs, il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs.

La relance par l'investissement a été justement choisie, et il faut aussi dire pourquoi.

Ce qui est en cause, c'est la croissance et l'emploi. Ou, si l'on préfère, l'accroissement du chômage entraîné par la réduction de la production, ce qui traduit mieux la dégradation de la situation.

Il paraît donc logique, *a priori*, d'agir directement là où se crée l'emploi, c'est-à-dire au niveau de la production. Et comment agir, sinon en facilitant des investissements nouveaux propres à augmenter la capacité de l'appareil de production et à engendrer l'offre d'emploi ?

L'incitation à investir d'une manière rapide et massive est de nature à entraîner, du moins peut-on l'espérer, la passation de commandes de matériels et à solliciter presque immédiatement la reprise de l'emploi au niveau de la production, l'un des points de freinage étant, comme d'habitude, la qualification professionnelle, c'est-à-dire la formation, ce qui est évidemment un autre sujet, qui s'insère néanmoins dans le processus de la reprise de la production.

Telle est, semble-t-il, si je l'ai bien analysée, la stratégie du Gouvernement.

Un tel processus devrait concourir à assurer un meilleur niveau de consommation dans un marché qui serait dès lors en mesure d'y répondre par une reprise préalable de la production.

Ce niveau de la consommation, relevée par la distribution d'un pouvoir d'achat supplémentaire, sera accru grâce à des mesures plus directes prises par le Gouvernement et qui constituent, dans leur ensemble, ce qu'on peut appeler une minirelance par la consommation. Je fais ici allusion à l'aide aux agriculteurs, à la majoration anticipée de prestations sociales et au remboursement partiel ou total de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, qui, par rapport à la masse totale de la consommation, ne représentent que des petits chiffres. Ces mesures ne peuvent donc avoir qu'un caractère d'adjuvant ou de complément.

On peut donc affirmer que, des deux formes de relance — relance par la consommation, relance par l'investissement — c'est la seconde qui est la bonne, car elle conjugue la reprise de la production, l'emploi et le pouvoir d'achat, et cela sur un marché dans lequel on évite de recréer artificiellement des tensions entre offre et demande.

Compte tenu de la situation telle qu'elle vient d'être rapidement analysée et du choix de la politique telle qu'il vient d'être justifié, quel est le contenu du plan de relance et quels peuvent en être les effets sur l'économie de notre pays ?

D'abord quel est son contenu ?

Il s'agit d'une relance importante puisqu'elle se chiffre à 15 690 millions de francs axés exclusivement sur l'investissement public et privé.

Cet effort, comme le souligne l'exposé des motifs du projet, peut se mesurer en fonction de deux ordres de grandeur : il représente 1,2 p. 100 de la production intérieure brute ; il compensera, semble-t-il, la révision en baisse des profits des industriels.

Il comporte des investissements publics sélectifs, des aides directes sur fonds d'emprunt et des incitations fiscales.

En ce qui concerne les investissements publics sélectifs, il s'agit de 1 250 millions de francs pour le Fonds de développement économique et social, de 4 200 millions pour les télécommunications et de 240 millions au titre des primes de développement régional.

A cela s'ajoutent des aides directes sur fonds d'emprunt pour l'investissement privé, selon des conditions sélectives qui touchent à la création d'emplois nouveaux, à l'augmentation des capacités de production, à des économies d'énergie, et au moyen de l'emprunt groupé de 5 milliards auquel l'Etat vient d'être autorisé à apporter sa garantie : cet emprunt est assorti d'avantages particuliers : différé d'amortissement et bonification d'intérêt pendant les cinq premières années. Je n'insiste pas davantage puisque ce sujet a fait l'objet d'un débat particulier.

Ces mêmes avantages seront accordés aux prêts consentis en faveur des entreprises exportatrices qui accroîtront leurs capacités de production, et cela au moyen d'un crédit supplémentaire de trois milliards de francs.

Enfin, sont prévues des incitations fiscales pour favoriser, dans certaines conditions et, en tout cas, à bref délai, la reprise des commandes d'équipement, à raison d'une aide de 10 p. 100 sur le montant des commandes, dès lors que celles-ci seront passées avant le 31 décembre de cette année.

Quels sont les moyens de financement prévus pour couvrir l'ensemble de ces mesures ?

Il s'agit, tout d'abord, d'un appel au marché financier interne pour l'emprunt de 5 milliards, ensuite, d'un appel partiel au marché financier étranger pour le financement des exportations et des télécommunications, si les circonstances le permettent, et, enfin, d'une participation du budget.

Sur le plan budgétaire, l'équilibre ou le quasi-équilibre — nous reviendrons sur ce point tout à l'heure — est maintenu, sans appel à des ressources nouvelles.

En effet, si les charges s'accroissent de 4 880 millions, le surplus net des ressources s'établit à 4 815 millions, compte tenu, d'une part, des pertes de recettes au titre de l'aide fiscale à l'investissement et du remboursement de T. V. A. aux agriculteurs et, d'autre part, des plus-values nettes résultant des retards dans le recouvrement de l'impôt et de l'excédent constaté sur le compte d'avances aux collectivités locales.

En d'autres termes, pour la seule année 1975, l'équilibre se trouve pratiquement assuré par des surplus de trésorerie de caractère exceptionnel et non renouvelable, et je tiens à le souligner pour la suite de la discussion.

Si je parle d'équilibre « pratiquement » assuré, c'est parce que cette loi de finances rectificative, compte tenu de l'amendement nouveau du Gouvernement prévoyant une aide à la presse quotidienne, accusera un déficit de 39 millions de francs, qui, certes, est minime, mais peut être considéré comme un signe prémonitoire, et nous reviendrons sur ce point.

J'examinerai maintenant les effets de ce plan de relance respectivement sur l'emploi, sur les entreprises et sur le budget.

D'abord, la relance arrive-t-elle à temps pour enrayer l'aggravation du chômage ? Personne ne s'étonnera de la priorité de cette préoccupation dans cette grave affaire.

Pour forcer le rythme même de la reprise et vaincre les hésitations que peut avoir un entrepreneur à investir à contre-conjoncture, le Gouvernement a fixé les dates limites pour passer les commandes et a prévu un dispositif important d'incitations fiscales et de bonifications de prêts sur lesquelles je ne reviendrai pas.

L'effet attendu de la reprise de la production devrait précéder l'aggravation du chômage dû à l'entrée cyclique des jeunes gens dans la vie active, ce qui se situera à peu près à l'orée de l'automne.

Or, si l'on parle calendrier, les effets induits des investissements lourds peuvent être plus ou moins longs à se manifester et à se diffuser dans l'ensemble de l'appareil productif. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de s'en tenir à la stimulation des investissements légers — outillages légers — dont l'amortissement est inférieur à huit ans, comme vous avez pu le constater en lisant l'article 1^{er} du projet de loi, en recherchant précisément la rapidité des effets.

On peut toutefois se demander si les délais de réponse seront assez brefs et si l'adaptation mise en place aujourd'hui n'est pas, elle aussi, quelque peu tardive.

Au demeurant, la stratégie du Gouvernement, telle du moins qu'elle apparaît à la lecture de l'exposé des motifs, n'est-elle pas plus modeste, plus limitée ? En effet, dans cet exposé des motifs, le Gouvernement précise qu'il faut « encourager l'investissement productif pour protéger l'emploi ».

On est donc conduit à s'interroger quant aux effets du plan de relance sur la création d'emplois nouveaux, par exemple, si les aides prévues venaient à s'appliquer au financement d'investissements déjà programmés ou à la réalisation d'investissements de productivité, et non de capacité ou encore aux investissements dits de restructuration.

Sans prétendre aller au fond des choses, je pense que la corrélation qui existe entre l'investissement et l'emploi serait un bon sujet de réflexion et de recherche. Et ce qui m'a incité, sinon à cette recherche, du moins à cette réflexion, c'est que le Gouvernement lui-même semble s'interroger à ce sujet puisque M. le Premier ministre affirmait récemment que « déconnecter la croissance économique et l'emploi est une ambition difficile, mais une nécessité » et qu'à la même période, monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous souligniez : « La liaison croissance-emploi est un dogme qui doit être soumis à révision. »

Je ne voudrais donc pas, à ce point de mon exposé, jeter un voile sur les efforts du Gouvernement ou susciter le scepticisme dans cette assemblée. Mais il est bien évident que ces propos ne sauraient nous laisser indifférents au moment de la préparation du VII^e Plan. Je pose donc la question : est-ce là un constat dont il faudra s'efforcer de corriger les effets ou est-ce l'esquisse d'un nouveau mode de développement ? Il semble bien que l'investissement, sur un plan général, soit de plus en plus coûteux et de moins en moins créateur d'emplois.

Sommes-nous là — autre manière de poser la même question — en présence d'une évolution fondamentale des économies industrielles et quels seraient les moyens de la corriger si elle devait se confirmer ?

Les questions que l'on peut se poser à ce propos ne sont donc pas minces. Mais quelle que soit la réponse que la pratique peut réserver à la théorie, une autre question vient à l'esprit :

l'adaptation conçue par le Gouvernement n'est-elle pas quelque peu timide ? En d'autres termes, la stimulation n'est-elle pas insuffisante ? A cet égard, nous aimerions connaître les mesures que le Gouvernement s'apprêterait à prendre — il les a d'ailleurs annoncées — pour lutter contre le non-emploi des jeunes.

Peut-on apprécier les effets de ce plan de relance sur les entreprises ?

Certes les indications fiscales sont intéressantes, mais les anticipations des investisseurs, qui obéissent souvent à des vœux plus psychologiques que techniques, ne seront utilement stimulées que dans la perspective d'une reprise des marchés et en considération de leurs propres comptes.

Or, les possibilités d'emprunt offertes par ce dispositif peuvent-elles jouer à plein, en particulier compte tenu du degré d'endettement de maintes entreprises, endettement dont le poids s'accroît avec la réduction de l'activité ?

Faut-il chercher la réponse dans le rapport sur le VII^e Plan ?

On y lit en effet que « la détérioration de la situation financière d'un grand nombre d'entreprises, notamment industrielles, caractérisée par un développement excessif de leur endettement par rapport à leurs fonds propres interdit, en effet, d'envisager un schéma de financement des investissements qui serait une part trop grande à l'emprunt. »

« Le renforcement des fonds propres des entreprises par un développement de l'épargne placée en actions, poursuit ce rapport, implique que les sociétés rémunèrent mieux leurs actionnaires qu'elles ne l'ont fait dans le passé. Cela suppose qu'elles réalisent des bénéfices suffisants et que la part de leur épargne propre dans la valeur ajoutée se maintienne. »

Parlons donc de l'épargne.

Le climat est-il redevenu favorable à l'épargne, qui est et demeure la principale victime de l'inflation en raison des moins-values qu'elle a enregistrées au cours de cette période de dégradation monétaire, alors qu'on profère des menaces plus ou moins voilées à son sujet, alors que ce ne sont pas les épargnants — chacun le sait — qui se livrent à la spéculation car ils ne risquent pas dans des opérations certes lucratives, mais toujours incertaines, le fruit de leur travail, de leur gestion, de leur prévoyance et même quelquefois de leurs privations ?

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Maurice Papon, rapporteur général. Pourquoi la fourmi serait-elle pénalisée alors que la cigale chante tout l'été l'air de l'inflation ? (Sourires.)

M. Pierre Mauget. Très bien !

M. Maurice Papon, rapporteur général. Quels peuvent être enfin les efforts de cette politique sur le budget ?

L'ensemble de ces mesures non renouvelables peut sans doute être couvert par des opérations de trésorerie en 1975 ; mais les rentrées fiscales s'effectuent à un rythme moins élevé qu'hier et l'espoir des plus-values s'amenuise avec le ralentissement des affaires et la décélération des prix que nous souhaitons tous de telle sorte que le quasi-équilibre affiché dans le collectif risque, monsieur le ministre, d'être la dernière opération facile.

Si le déficit budgétaire est évité aujourd'hui dans la mesure où il s'agit de charges épisodiques couvertes par des ressources non renouvelables, il faut nous préparer à éprouver quelques difficultés dès 1976. En effet — et c'est évident — les charges s'accroîtront : charges sociales ou charges des budgets militaires, pour ne citer que celles-là.

En contrepartie, vous ne pourrez pas aggraver la fiscalité, pour plusieurs raisons : d'abord, le souci de ne pas diminuer la demande des ménages ; ensuite, le fait que les régimes d'imposition des salariés et des non-salariés n'ont pas été harmonisés à temps ; enfin, la nécessité, sans doute, de prévoir des actions budgétaires pour appuyer la relance puisque aussi bien le rapport sur le VII^e Plan que celui du gouverneur de la Banque de France auxquels je me réfère encore suggèrent, pour plus de sélectivité, d'apporter plus de diversification dans l'action, notamment par l'utilisation de moyens budgétaires.

Devons-nous dès lors redouter un déficit qui, après tout, à l'instar de ce qui s'est passé chez nos voisins germaniques, peut participer, le moment venu, à une relance généralisée ?

Il me faut conclure. Sous le bénéfice de cet examen, quelles que soient les incertitudes qui nous entourent et compte tenu des objectifs qui demeurent car ils sont conformes à l'intérêt national, tout conduit à adopter le projet de loi de finances rectificative qui est soumis à notre sanction ; et vous ne m'en voudrez pas, monsieur le ministre, de solliciter de mes collègues non une approbation aveugle, mais une approbation aussi lucide que possible.

Quoique tardif, le projet est positif. Parce qu'il est tardif, il est urgent ; et même s'il n'est pas suffisant, il est nécessaire parce qu'il corrige un renversement qui est intervenu rapidement.

Mais, parce qu'il est correctif, ce plan conjoncturel doit rester cohérent avec une action à plus long terme et doit donc s'inscrire dans la perspective du VII^e Plan.

D'ailleurs, il en est d'une certaine manière la condition, dans la mesure où le plan de développement de la France pour les années qui viennent ne sera réaliste et efficace que si les équilibres fondamentaux auront été préalablement rétablis.

Mais, dans le même temps, sachons que l'action conjoncturelle, aussi nécessaire soit-elle dans une situation de crise, n'est pas suffisante pour maîtriser l'avenir, ne fût-ce — et je prendrai l'exemple le plus spectaculaire sans doute — que pour, supprimer ou neutraliser les causes permanentes de l'inflation qui sont propres à notre pays, causes qui ne peuvent relever que de mesures structurelles et non d'actions conjoncturelles.

Il faut donc non seulement réagir à l'événement, mais aussi le préparer et le conduire, autant qu'il est possible : c'est le propre d'une stratégie ; je dirai même que les entreprises ont besoin de savoir où elles vont, où on les mène.

Cette conclusion, mes chers collègues, se présente comme une introduction au débat sur le Plan. Nous comptons bien, en effet, que ce Plan dessinera avec fermeté le destin de la France. Pour restituer aux pouvoirs publics la liberté d'action dont ils ont besoin, je vous demande donc de voter le projet de loi qui vous est soumis afin que réussisse d'abord le plan de relance qui nous est proposé. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après l'excellent exposé de M. le rapporteur général de la commission des finances, qui a présenté la situation de l'économie française, indiqué la raison des mesures envisagées par le Gouvernement et qui a démontré pourquoi ce dernier n'avait pas proposé une autre politique, il me reste peu à ajouter pour que le tableau de l'économie française et des dispositions du projet de loi de finances rectificative soit complet.

Ce projet de loi constitue une nouvelle étape de la politique de redressement de l'économie française que je vous ai présentée l'année dernière, au mois de juillet, et dont nous avons débattu ensemble les objectifs et le calendrier, nouvelle étape qui, prenant comme base certains résultats positifs que M. le rapporteur général a bien voulu reconnaître au début de son discours et comme points d'appui certaines circonstances qui caractérisent notre environnement international, a pour objet de favoriser la reprise de l'activité économique et la protection de l'emploi.

Afin qu'aucun malentendu ne s'éleve et pour éviter qu'on ne puisse prétendre que nous changeons de politique au fur et à mesure de l'écoulement des saisons, je précise clairement que les objectifs fondamentaux de rétablissement de notre équilibre des échanges extérieurs et de modération de l'inflation continuent et continueront d'être au centre de notre politique économique.

Il suffit d'observer que certains de nos partenaires, qui n'ayant pas choisi comme nous les objectifs du retour à l'équilibre de leur balance commerciale et du freinage des prix, connaissent un taux d'inflation double du nôtre, la dégradation de leur monnaie et un taux de chômage encore plus important que le nôtre, pour se rendre compte que nous n'avons pas le droit de changer les objectifs et les orientations générales de la politique que nous avons suivie. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

La présentation que je ferai du plan de relance de l'investissement productif me permettra d'engager le débat avec M. le rapporteur général et de lui donner quelques précisions sur les points de doctrine et de méthode qu'il a évoqués dans son rapport.

Les résultats obtenus en matière de prix et de commerce extérieur nous donnent davantage de liberté pour faire face à un environnement international plus déprimé que prévu. M. le rapporteur général a d'ailleurs exposé les points positifs et les points négatifs de l'action menée depuis dix mois.

En ce qui concerne le rétablissement des équilibres, le ralentissement de la hausse des prix, bien que conforme aux prévisions que j'avais présentées à cette assemblée l'année dernière, est encore insuffisant. Nous sommes partis à cette époque d'un taux mensuel de glissement des prix de 1,4 p. 100 ; nous en sommes aujourd'hui à 0,8 p. 100, mais notre objectif est d'obtenir 0,6 ou 0,5 p. 100. Nous avons donc franchi en trois trimestres les trois quarts du chemin : il nous reste à parcourir le dernier quart.

M. Pierre Mauger. C'est le plus difficile !

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est évidemment le plus difficile et chacun conviendra que pour arriver à un taux de 0,5 ou de 0,6 p. 100, qui sera proche de celui de nos partenaires nous devons franchir encore de nombreux obstacles.

Nos efforts ont porté sur une intensification des contrôles, sur une modification de la réglementation en matière de distribution, notamment des matières premières. Les prochains mois verront sans doute se concrétiser les résultats.

L'examen des indices montre que, pour les produits agricoles et alimentaires, la hausse des prix est importante mais que, pour les prix manufacturés, nous approchons d'un taux d'augmentation de 0,7 p. 100 par mois. Ce dernier taux est encore trop élevé mais, dans quelques mois, nous devrions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

En ce qui concerne l'équilibre du commerce extérieur — rappellerai-je qu'on avait taxé d'irréaliste le retour à cet équilibre, l'année dernière, lorsque je l'avais pris comme objectif ? — chacun a pu constater que, pour le premier trimestre de 1975, nous avons obtenu un excédent commercial proche de deux milliards de francs.

Ce résultat est sans doute insuffisant, car il est fondé sur une assez forte diminution de nos importations, mais il est dû aussi à une amélioration de la structure de nos échanges. A cet égard, je ne citerai que deux chiffres : pendant le premier trimestre de 1975, nous avons importé seulement 26,5 millions de tonnes de pétrole, contre 33,5 millions de tonnes au cours du premier trimestre de 1974, soit une réduction en quantité de 21 p. 100. Au prix actuel du pétrole, l'économie pour notre balance commerciale s'élève à 2 700 000 000 de francs pour ce seul trimestre ; on peut ainsi constater l'importance de nos économies d'énergie dans la réduction des importations.

En outre, la diminution de nos exportations de produits agricoles au cours du premier trimestre de 1975 a été plus que compensée par une augmentation de nos exportations de produits manufacturés, notamment de produits d'équipement. C'est ainsi que le développement de nos échanges avec les pays de l'Est et avec les pays producteurs de pétrole — j'ai eu l'occasion de l'indiquer en d'autres occasions — a plus que compensé, depuis six mois, la baisse de nos exportations vers les pays de la Communauté économique européenne.

Les résultats que nous pouvons actuellement constater dans les commissions mixtes que nous réunissons avec nos partenaires — je pense à l'Algérie, à l'Iran d'où je reviens — montrent que nous avons pris sur les marchés de ces pays, en matière d'exportation de biens d'équipement et de participation à des grands travaux d'infrastructure, une place qui comme ce à compléter et qui ne fera que s'étendre au cours des prochaines années.

J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée sur un fait qui me paraît important et auquel le rapporteur général a fait allusion avant moi : le retour du franc dans le « serpent communautaire », retour inconcevable il y a encore quelques mois.

Lorsque le Gouvernement avait décidé, en janvier 1974, de sortir le franc du serpent communautaire, son objectif était de parer au choc du quadruplement du prix du pétrole et d'éviter que ne disparaissent, en quelques jours, l'ensemble des réserves patiemment accumulées pendant les années précédentes.

La décade du franc par rapport au deutschemark et à l'ensemble des monnaies européennes a été effacée grâce à la politique que nous avons menée depuis dix mois. Sans décisions artificielles, sans réduction de nos importations, sans fermeture des frontières, sans mesures malthusiennes, nous avons, en jouant le jeu normal d'un marché ouvert dans une construction européenne qui se développait, fait revenir le franc à son niveau normal vis-à-vis de l'ensemble des monnaies européennes. C'est pourquoi il peut maintenant rentrer dans le serpent communautaire.

Ce retour montre que l'économie française est capable, comme les économies les plus puissantes du Marché commun, de supporter certaines contraintes. Notre décision est donc un acte de confiance dans l'avenir.

Ce retour montre aussi que nous envisageons cet avenir dans une Europe plus unie.

Nous n'avons pas, d'une part, une politique économique et, d'autre part, une politique européenne. La politique européenne est pour nous non un objet de discours, mais une œuvre que nous devons édifier patiemment, jour après jour. Et, pour nous, une France plus forte est inséparable d'une Europe plus solide. *(Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Notre pays doit aussi faire face à un ralentissement d'activité et à une diminution de l'emploi. Je ne veux pas dissimuler ce que M. le rapporteur général a dénommé un échec et que j'appellerai « un point plus douloureux » de notre situation économique : mais je citerai tout de même quelques chiffres et fournirai certaines précisions pour bien situer ce phénomène.

L'inflation a d'abord été ressentie par certaines catégories sociales, en particulier par les agriculteurs. En effet, l'augmentation des coûts de production et la diminution des prix se sont traduites par une régression des revenus agricoles.

C'est pourquoi, en 1975 comme en 1974 — et vous en trouvez les incidences dans le projet de loi de finances rectificative qui vous est soumis — nous avons pris la décision de consacrer des aides budgétaires spécifiques importantes à la revalorisation des revenus agricoles.

En matière de production industrielle, les indices de janvier et de février se situent à un niveau légèrement plus élevé que celui du mois de décembre de l'année dernière. Nous atteignons actuellement un palier et, dans certaines branches, les chiffres du premier trimestre de 1975 marquent une reprise par rapport au dernier trimestre de 1974, mais celle-ci est encore beaucoup trop faible. C'est pourquoi nous avons pris la décision de relancer l'investissement productif.

En ce qui concerne l'emploi, M. le rapporteur général a cité le chiffre, corrigé des variations saisonnières, de 766 000 demandes d'emploi non satisfaites, qui était celui de la fin du mois de mars. Or dans les pays voisins, on relève des chiffres comparables : 1 114 000 en Allemagne, 1 105 000 en Italie, 802 000 en Grande-Bretagne. Compte tenu de la population active de ces différents pays, la situation de la France n'est pas celle d'un pays mal gouverné ; c'est celle d'un pays industriel qui connaît un ralentissement d'activité à la suite de la très forte hausse des prix des produits pétroliers enregistrée l'année dernière. La progression de nos résultats sur les marchés extérieurs est plus rapide que celle de nos partenaires, ce qui montre que nous accroissons malgré tout notre part de marché et que nous améliorons notre pénétration dans les différents pays étrangers.

J'observe que ce ne sont pas les pays qui ont accepté la hausse des prix la plus forte qui connaissent aujourd'hui le chômage le moins élevé. Il y a : d'un côté, ceux qui ont résisté en essayant de maîtriser leur inflation et qui ont les taux de chômage que nous savons ; d'un autre côté, ceux qui n'ont pas résisté, se laissant emporter en matière de déséquilibre commercial et de prix et qui ont des taux de chômage encore plus élevés. Il fallait que cela fût rappelé pour permettre des comparaisons utiles.

M. Gilbert Schwartz. Tout va très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Les résultats acquis nous permettent donc, de même que la bonne situation budgétaire que m'a laissée mon illustre prédécesseur — où en serais-je, monsieur le rapporteur général, si j'avais hérité d'un déficit budgétaire grave — de consacrer aujourd'hui des ressources importantes à un plan de relance de l'investissement productif, objet essentiel du projet de loi de finances rectificative qui vous est soumis ?

Toutefois, je voudrais situer ce plan dans le contexte des mesures de soutien que nous n'avons cessé de prendre, depuis la fin de l'année dernière, en faveur d'un certain nombre de secteurs importants de notre activité économique, mesures qui débouchent maintenant sur un effort massif de reprise de l'investissement productif et qui s'éclaircissent quand on les rapproche de l'ensemble des éléments du dossier.

Le projet de loi de finances rectificative que je vous propose aujourd'hui est équilibré. M. le rapporteur général a parlé de quasi-équilibre. Nous n'allons pas nous battre sur le mot « quasi ».

Du fait de la grève des P. T. T. et du très fort dégonflement du compte d'avances des collectivités locales à la fin de l'année dernière, nous disposons de ressources de trésorerie.

Nous pouvons donc, sans porter atteinte à l'équilibre budgétaire, consacrer des sommes importantes à la relance de l'investissement productif. Mais je suis bien d'accord avec M. le rapporteur général : lorsque je présenterai le budget pour 1976, vous constaterez que le maintien de l'équilibre est une chose difficile. Il faudra alors opérer des choix dans les orientations de ce budget pour éviter le recours à une pression fiscale plus importante, ce qui serait tout à fait mauvais dans la conjoncture actuelle : ce n'est pas quand on veut favoriser la relance de l'investissement productif qu'il faut renforcer la fiscalité pour financer les dépenses budgétaires.

Le texte qui vous est soumis comporte un certain nombre de dispositions de régularisation.

D'abord un crédit de 4 210 000 francs concernant la délégation générale à l'information. C'est la suite logique de l'annulation décidée par le Conseil constitutionnel à la suite d'une demande formulée par un groupe de parlementaires dans le

cadre de la procédure nouvellement instituée. Le Gouvernement a tenu à vous proposer de rétablir les crédits annulés de façon que le Parlement soit en mesure de formuler librement son choix.

Ensuite des dispositions plus importantes, qui intéressent notamment le secteur du logement.

Connaissant la lenteur du processus de redémarrage de l'activité du bâtiment, le Gouvernement a, au début de l'année, pris la décision de lancer la construction d'environ 45 000 logements supplémentaires dans le secteur aidé : H. L. M., accession à la propriété et logements bénéficiant des contrats d'épargne-logement. A ce titre, pour faire face à l'ensemble de ces charges nouvelles, ont été prévus 729 millions de francs d'autorisations de programme et 221 millions de francs de crédits de paiement.

Avec mon collègue, le ministre de l'équipement, nous avons pris les dispositions nécessaires pour que la répartition de ces logements supplémentaires, qui représentent en volume plus de 10 p. 100 des réalisations du secteur aidé prévues dans la loi de finances pour 1975, soit faite en fonction de la situation particulière de chaque région.

Une autre mesure vise à régulariser les décrets d'avances pris en mars pour obtenir le revenu des agriculteurs. Je ne reviendrai pas sur le mécanisme de la prime à la vache ni sur celui de la prime spéciale, mais vous savez que la ratification demandée porte sur un crédit de 3,1 milliards de francs.

Je tiens à indiquer à ceux qui l'oublient, dans le débat entre la relance par la consommation et la relance par l'investissement, que ces mesures d'amélioration des revenus agricoles, auxquelles s'ajoutent par ailleurs la majoration anticipée du minimum vieillesse et des prestations familiales et le relèvement des allocations de chômage partiel, auront un effet direct sur la consommation. Au titre du second trimestre de 1975, elles se traduiront, en effet, par une augmentation du revenu des ménages de 3 600 millions auxquels il faut ajouter 1 300 millions de remboursement de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu décidée l'année dernière pour freiner la surchauffe de l'économie. Ainsi, entre le mois de juin et le mois de juillet, les ménages français disposeront d'un supplément de revenus de près de cinq milliards et il en résultera manifestement non une relance mais un soutien de la consommation, laquelle d'ailleurs continue à progresser.

Au cours du premier trimestre de 1975, l'accroissement en volume de la consommation s'est établi entre 1,5 et 2 p. 100 par rapport au dernier trimestre de 1974. C'est dire que le déstockage et la reprise technique seront facilités par ce développement de la consommation des ménages.

Je ne reprendrai pas les explications fournies par M. le rapporteur général sur les inconvénients d'une relance par la consommation et les avantages d'une relance par l'investissement. Nous soutenions déjà les mêmes idées à ce sujet, il y a un certain temps, contre d'aucuns qui estimaient que seule la relance par la consommation était digne d'être proposée.

Je précise seulement que le Gouvernement, qui dispose d'excédents de trésorerie, a choisi délibérément, dans la perspective d'une reprise économique de nos principaux partenaires, laquelle se fait toutefois un peu attendre, et devant le plafonnement de nos exportations constaté depuis quelques mois, de donner une dimension beaucoup plus importante aux mesures prises en faveur de l'investissement productif et de passer des mesures sélectives à un effort général. C'est ce passage de mesures sélectives à un programme général qui est concrétisé dans le projet de loi de finances rectificative que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Sans entamer un débat avec M. le rapporteur général mais en citant quelques chiffres, qu'il me permette de lui rappeler que, dès 1974, alors que nous prenions par ailleurs des dispositions destinées à éviter la surchauffe, nous avions arrêté une série de mesures sélectives en faveur de l'investissement. L'année dernière, en même temps que je vous demandais de décider de majorer l'impôt sur les sociétés, je vous invitais à compléter les dotations du Fonds de développement économique et social ; vous avez relevé celles-ci, en deux fois, de 1,4 milliard de francs. D'autre part, quatre milliards de crédits spéciaux ont été mis à la disposition des entreprises exportatrices pour augmenter leur capacité de production.

Les résultats de 1974 en notre possession montrent deux choses.

D'abord, la production de biens d'équipement en France est restée, en 1974, aussi forte qu'elle pouvait l'être.

De 1973 à 1974 l'indice de la production en volume de biens d'équipement a augmenté de plus de 8 p. 100, soit plus rapidement qu'au cours des années précédentes.

Ensuite, les investissements ont été réalisés en priorité dans l'industrie et, plus particulièrement, dans les secteurs exportateurs. D'après les premiers calculs faits pour l'année 1974, le volume des investissements des industries de transformation s'est accru de 9 p. 100, contre 8,4 p. 100 par an, en moyenne, depuis plus de quinze ans. A l'intérieur de ces industries ce sont les secteurs les plus exportateurs qui ont le plus accru leurs investissements.

Ces deux résultats — renforcement de nos capacités de production et renforcement, encore plus important, de nos capacités de production dans les secteurs fortement exportateurs — me paraissent de nature à justifier l'action sélective dont je vous avais demandé les moyens l'année dernière. Grâce à cette action et aux différentes méthodes que j'ai employées, notre industrie sera capable, en 1975 et 1976 ainsi qu'au cours de la période d'exécution du VII^e Plan, de remplir tous les contrats que nous avons passés avec les pays en voie de développement, les pays de l'Est et les pays producteurs de pétrole. De même, elle pourra honorer les engagements très importants qu'elle prend actuellement en matière de biens d'équipement, sous l'impulsion du Gouvernement et grâce à l'activité inlassable de mon collègue M. Norbert Ségard, ministre du commerce extérieur.

Monsieur le rapporteur général, nous avons, en 1974, freiné certains investissements, notamment dans le secteur tertiaire. Au contraire, nous avons développé les investissements dans les secteurs les plus directement ouverts sur la compétition internationale. Dans ces conditions, nous avons pratiqué réellement la politique de sélection en matière d'investissements, politique dont vous aviez, à l'époque, demandé au Gouvernement de définir les principales modalités.

Aujourd'hui, il nous faut amplifier cette politique et insérer ces mesures sélectives dans un plan plus général. Le texte qui vous est proposé vise : à accélérer les investissements publics ; à mettre à la disposition des entreprises privées des moyens de financement à des conditions plus avantageuses ; enfin, à créer une aide fiscale à l'investissement. Vous avez décrit tout à l'heure de manière excellente ce dispositif.

En ce qui concerne les investissements publics, un programme supplémentaire de 4,2 milliards va être lancé dans le domaine de l'équipement téléphonique, et je m'entretiens ce soir même avec M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications pour en déterminer les modalités.

Quant aux investissements à réaliser par les entreprises publiques, j'ai déjà, avec mes collègues responsables, lancé un milliard de francs de programmes nouveaux qui se traduiront par des commandes qui intéresseront les secteurs français de production de petits matériels de voirie, de voitures et de wagons pour la S. N. C. F. et la R. A. T. P., d'appareils électriques et de chauffage, de distribution d'énergie, de gaz et de charbon. Ces commandes se répercuteront, dès les prochaines semaines, au niveau des carnets de commande des entreprises de fabrication.

En ce qui concerne les moyens de financement, nous avions déjà obtenu, depuis dix mois, non seulement une baisse des taux d'intérêt, ce qui était un de nos objectifs, mais aussi, ce qui est plus important pour l'avenir du financement des entreprises, une réorganisation des taux en fonction de la durée.

Vous vous en souvenez, l'année dernière, les taux du court terme étaient plus élevés que ceux du long terme. Il n'est pas possible de fonder la prospérité d'une économie sur un tel système. A l'heure actuelle, les taux du court terme se situent entre 7,5 et 8 p. 100, et les taux du long terme aux environs de 10 p. 100. L'emprunt national sera émis à 10,30 p. 100.

Par ce biais, le marché financier a pu être relancé. Pendant les quatre premiers mois de l'année dernière, 8,5 milliards de francs d'obligations avaient été lancés sur le marché français. On est passé à plus de 15 milliards pendant les quatre premiers mois de 1975. Cela montre bien que, grâce à notre politique prudente de baisse et de réorganisation des taux, nous sommes parvenus à relancer un marché financier prospère qui est la condition d'un financement durable de nos investissements.

Mais en ce qui concerne les entreprises qui lanceront des programmes supplémentaires contribuant soit à la création d'emplois nouveaux, soit à une augmentation des capacités physiques de production, soit à des économies d'énergie — je n'oublie pas cet impératif fondamental de notre économie et je crains de nouvelles augmentations de prix des carburants et des produits pétroliers — nous avons pensé mettre à leur disposition et par les canaux traditionnels des établissements spécialisés, tels le Crédit national, la Caisse nationale des marchés de l'Etat, le Crédit hôtelier et les sociétés de développement régional, 5 milliards de francs de crédits à quinze ans à des conditions particulières avec bonification d'intérêt et différé d'amortissement pendant cinq ans. Vous avez déjà eu l'occasion d'autoriser l'Etat à apporter sa garantie à cet emprunt.

A ces 5 milliards s'ajoutent 3 milliards de crédits « Ségard », destinés à favoriser le développement des capacités des entreprises exportatrices, ce qui fait 8 milliards de crédits venant ainsi participer au financement des investissements.

De même, nous augmentons les dotations du F. D. E. S. destinées au Comité d'aménagement des structures industrielles, qui travaille essentiellement avec des entreprises petites et moyennes.

Pour tous ces moyens de financement nous avons prévu le cas des petites et moyennes entreprises et, pour la première fois, nous allons les faire bénéficier, dans le cadre de l'emprunt groupé, d'un accès direct au marché financier du long terme avec la même bonification d'intérêt et au même taux de 8,5 p. 100 que les grandes entreprises. Nous estimons en effet que c'est tout le tissu industriel français qui a besoin de capitaux à long terme à des conditions préférentielles. Nous constatons en outre, par l'intermédiaire des sociétés de développement régional et à l'examen des dossiers qui arrivent au F. D. E. S. comme des commandes d'organismes de caution mutuelle regroupées à la Caisse nationale des marchés de l'Etat, une demande d'investissement très forte au niveau des petites et moyennes entreprises industrielles.

Celles-ci accèdent actuellement au marché de l'exportation soit directement, soit par voie de sous-traitance. C'est pourquoi j'ai voulu leur réserver, dans la répartition du produit de l'emprunt, une place importante à la mesure de la contribution qu'elles apportent au redressement de l'économie française.

Enfin — M. le rapporteur général l'a souligné — une aide fiscale exceptionnelle, imputée sur la T. V. A., favorisera les commandes de matériel léger. Nous voulons, en effet, que les opérations soient rapides et nous tenons aussi à faire travailler surtout les entreprises françaises de production de biens d'équipement. Nous aurons, au cours du débat, l'occasion de revenir sur ce point.

A ces programmes publics, moyens de financement privilégiés et aides fiscales, s'ajoutent 240 millions de francs de crédits qui constituent une anticipation des remboursements du fonds régional européen; ils viendront majorer les primes au développement régional et nous permettent de faire, dans les régions de l'Ouest et du Centre qui sont les plus défavorisées par l'évolution, des opérations spectaculaires de développement économique et de création d'emplois.

Ainsi, nous arrivons à un programme de près de seize milliards de francs. Cette somme représente à peu près 8 p. 100 du montant prévisible des investissements productifs de l'année 1975, lequel se situe aux environs de 200 milliards de francs. Les enquêtes de l'I. N. S. E. E. auxquelles M. Papon s'est référé font état d'une chute en volume de nos investissements productifs d'environ 4 p. 100 pour 1975 par rapport à 1974.

En consentant un effort de 8 p. 100, nous espérons non seulement éviter la chute des investissements, mais encore continuer, dans les secteurs prioritaires, à accroître la capacité de financement et de développement.

J'aurai l'occasion, ce soir, au cours de la discussion des articles, de revenir sur tel ou tel élément et notamment de vous présenter un amendement que le Gouvernement a déposé hier, qui, certes, n'est pas lié directement à l'aide à l'investissement mais concerne la presse, élément tout à fait important de la politique de liberté que nous voulons mener.

Nous nous sommes engagés, mesdames, messieurs, l'année dernière, sur le chemin difficile du redressement. Nous avons enregistré certains résultats qui nous permettent aujourd'hui de déployer, face à la crise qui nous environne, une stratégie beaucoup plus offensive.

Parce que je suis confiant dans la capacité de développement de l'économie française et dans la réponse des chefs d'entreprise à l'ensemble des incitations, je vous demande de confirmer ce soir, par votre vote, les appuis massifs que vous m'avez déjà donnés pour mener cette politique nécessaire mais difficile de redressement de l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de finances rectificative pour 1975, n° 1570 (rapport n° 1622 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Discussion du projet de loi, n° 1481, modifiant et complétant certaines dispositions de droit pénal (rapport n° 1616 de M. Gerbet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Mardi 13 Mai 1975.

SCRUTIN (N° 164)

Sur la demande de suspension de la séance
formulée par M. Virgile Barel.

Nombre des votants.....	190
Nombre des suffrages exprimés.....	188
Majorité absolue.....	95
Pour l'adoption.....	188
Contre.....	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM. Abadie. Alduy. Alfonsi. Allainmat. Andrieu. (Haute-Garonne). Andrieux. (Pas-de-Calais). Ausart. Antagnac. Arraut. Aumont. Baillot. Ballanger. Balmigère. Barbet. Bardol. Barel. Barthe. Bastide. Bayou. Beck. Benoist. Bernard. Berthelot. Berthouin. Besson. Billoux (André). Billoux (François). Blanc (Maurice). Boisdé. Bonnet (Alain). Bordu. Boulay. Bouloche. Brugnon. Bustin. Canacos. Capdeville. Carlier. Carpentier. Cermolacce. Césaire. Chambaz. Chandernagor. Charles (Pierre). Chauvel (Christian). Chevenement. Mme Chonavel. Clérambeaux.	Combrisson. Mme Constans. Cornette (Arthur). Cornut-Gentille. Cot (Jean-Pierre). Crépeau. Dalbera. Darinet. Darras. Defferre. Delelis. Delorme. Denvers. Deplettri. Descamps. Desmulliez. Dubedout. Ducoloné. Duffaut. Dupuy. Duraffour (Paul). Duroméa. Duroure. Dutard. Eloy. Fabre (Robert). Fajon. Faure (Gilbert). Faure (Maurice). Fillioud. Fiszbin. Forni. Franceschi. Frèche. Frelaut. Gaillard. Garcin. Gau. Gaudin. Gayraud. Gayannini. Godefroy. Gosnat. Gouhier. Gravelle. Guerlin. Haesebroeck. Hage. Houël. Houteer. Huguet.	Huyghues des Etages. Ibéné. Jalton. Jans. Josselin. Jourdan. Joxe (Pierre). Juquin. Kalinsky. Labarrère. Laborde. La Combe. Lagorce (Pierre). Lamps. Larue. Laurent (André). Laurent (Paul). Laurisergues. Lavielle. Lazarino. Lebon. Leenhardt. Le Foll. Legendre (Maurice). Legrand. Le Meur. Lemoine. Le Pensec. Leroy. Le Sénéchal. L'Hullier. Longuequeu. Loo. Lucas. Madrelle. Malsonnat. Marchais. Masquère. Masse. Massot. Maton. Mauroy. Mermaz. Mexandeu. Michel (Claude). Michel (Henri). Millet. Mitterrand. Mollet. Montdargent. Mme Moreau.
--	---	---

Naveau. Niles. Notebart. Odru. Offroy. Peyret. Philibert. Pigeon (Lucien). Pimont. Placéix. Poperen. Porelli. Pranchère.	Ralte. Raymond. Renard. Rieubon. Rigout. Roger. Roucaute. Ruffe. Saint-Paul. Sainte-Marie. Sauzedde. Savary. Schwartz (Gilbert).	Séné. Spénale. Mme Thome-Pate- nôtre. Tourné. Vacant. Ver. Villa. Villon. Vivien (Alain). Vizet. Weber (Claude). Zuccarelli.
--	--	--

N'ont pas pris part au vote :

MM. Aillières (d'). Alloncle. Anthonioz. Antoune. Aubert. Audinot. Authier. Barberot. Bas (Pierre). Baudis. Baudouin. Baumel. Beauguitte (André). Bécam. Bégault. Belcour. Bénard (François). Bénard (Marlo). Bennetot (de). Bénouville (de). Bérard. Beraud. Bérger. Bernard-Reymond. Bettencourt. Beucier. Bichat. Bignon (Albert). Bignoo (Charles). Billotte. Bisson (Robert). Bizet. Blanc (Jacques). Blary. Blas. Boinvilliers. Boïo. Bonhomme. Boscher. Boudet. Boudon. Boulin. Bourdellès. Bourgeois. Bourson. Bouvard. Boyer. Brailion. Braun (Gérard). Brial. Briane (Jean). Brillouet. Brocard (Jean). Brochard. Brogie (de).	Brugerolle. Brun. Buffet. Burckel. Buron. Cabanel. Caill (Antoine). Caillaud. Caro. Catin-Bazin. Caurier. Cerneau. Ceyrac. Chaban-Delmas. Cbabrol. Chalandon. Chamant. Chambon. Chassagne. Chasseguet. Chaumont. Chauvet. Cbazalon. Chinaud. Claudius-Petit. Coingtat. Commenay. Cornet. Cornette (Maurice). Corrèze. Coudere. Coulais. Cousté. Couve de Murville. Crenn. Mme Crépin (Alette). Crespin. Cressard. Dahalani. Daillet. Damamme. Damette. Darnis. Dassault. Debré. Degraeve. Delaneau. Delatre. Deihalle. Deliaune. Delong (Jacques). Deniau (Xavier). Denis (Bertrand). Deprez. Desunlis.	Dhinnln. Dominati. Donnez. Dousset. Drapier. Dronne. Dugoujon. Duhamel. Duraud. Durieux. Duvillard. Ehm (Albert). Falala. Fanton. Favre (Jean). Feit (René). Flornoy. Fontaine. Forens. Fossé. Fouchier. Fourneyron. Foyer. Frédéric-Dupont. Mme Fritsch. Gabriac. Gabriel. Gagnaire. Gastines (de). Gaussin. Gerbet. Ginoux. Girard. Gissingier. Glon (André). Godon. Goulet (Daniel). Gourault. Graziani. Grimaud. Grussenmeyer. Guéna. Guermeur. Guichard. Guilliod. Hamel. Hamelin (Jean). Hamelin (Xavier). Harcourt (d'). Hardy. Hausherr. Mme Hauteclouque (de). Hersant. Herzog.
---	---	--

Hoffer.	Malène (de la).	Noël	Riquin.	Servan-Schreiber.	Valenet.
Honnet.	Malouin.	Nungesser.	Rivière (Paul).	Simon (Edouard).	Valleix.
Hunault.	Marcus.	Ollivro.	Rivière.	Simon (Jean-Claude).	Vauclair.
Icart.	Marette.	Omar Farah Othman.	Rocca Serra (de).	Simon-Lorière.	Verpillère (de la).
Inchauspé.	Marie.	Palewski.	Rohel.	Sourdille.	Vitter.
Jacquet (Michel).	Martin.	Papet.	Rolland.	Soustelle.	Vivien (Robert-André).
Joanne.	Massou (Marc).	Papon (Maurice).	Roux.	Sprauer.	Voisin.
Joxe (Louis).	Massoubre.	Partrat.	Sablé.	Terrenoire.	Wagner.
Julia.	Mathieu (Gilbert).	Peretti.	Sallé (Louis).	Tiberi.	Weber (Pierre).
Kaspereit.	Mathieu (Serge).	Petit.	Sanford.	Tissandier.	Welman.
Kédinguer.	Mauger.	Pianta.	Sauvaigo.	Torre.	Welsenhorn.
Kervéguen (de).	Maujouan du Gasset.	Picquot.	Schloesing.	Turco.	Zeller.
Kiffer.	Mayoud.	Pidjot.	Schnebelen.	Valbrun.	
Krieg.	Médecin.	Pinte.	Schwartz (Julien).		
Labbe.	Méhaignerie.	Piot.	Seitlinger.		
Lacagne.	Mesmin.	Plantier.			
Lafay.	Messmer.	Pons.			
Landrin.	Métayer.	Poulpiquet (de).			
Lauriol.	Meunier.	Préaumont (de).			
Le Cabellec.	Mme Missoffe	Pujol.			
Le Douarec.	(Hélène).	Quentier.			
Legendre (Jacques).	Mohamed.	Radius.			
Lejeune (Max).	Montagne.	Raynal.			
Lemaire.	Montesquiou (de).	Réthoré.			
Le Tac.	Morellon.	Ribadeau Dumas.			
Le Theule.	Mourot.	Ribes.			
Ligot.	Muller.	Rivière (René).			
Liogier.	Narquin.	Richard.			
Macquet.	Nessler.	Richomme.			
Magaud.	Neuwirth.	Rickert.			

Se sont abstenus volontairement :

MM. Calle (René) et Guillermin.

Excusé ou absent par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Sudreau.

N'a pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)